

LE TABAGISME PASSIF EN ENTREPRISE
vu par les non fumeurs
avant la mise en place du décret du 15 novembre 2006

1. POPULATION ETUDIEE



Une étude par auto-questionnaire a été menée sur 727 salariés volontaires **non fumeurs** ou **anciens fumeurs sevrés depuis plus d'un an** : elle portait sur les circonstances d'exposition et le vécu des salariés face au tabagisme passif dans les P.M.E suivies par le service interentreprises ACST de Strasbourg ; l'effectif moyen des entreprises est de 48 salariés (minimum 1, maximum 650, écart-type 69.9) ; la plupart des médecins du service a participé au recueil des données pour cette enquête .

Notre échantillon comprend 54% d'hommes, 46% de femmes, leur âge moyen est de 37 ans (minimum 17 ; maximum 64 ; écart-type 10.3)

- Un tiers de l'échantillon est anciennement fumeur ; 13% sont porteurs de lentilles.
- Tous les secteurs professionnels sont représentés dans l'étude, avec une majorité dans les secteurs **tertiaire** (commerce/vente et administratif/comptable), suivi par la **santé** et le **BTP**. 70% sont employés ou ouvriers ; l'ancienneté moyenne dans l'entreprise est de 9 ans (minimum 1 an ; maximum 43 ans ; écart-type 8.4).
- Le temps de travail moyen est de 36 heures ; 70% des salariés de l'étude sont en contact avec du public. Les **locaux** dans lesquels est exercée l'activité professionnelle sont des bureaux partagés (25%) des bureaux occupés seul (16%) puis des commerces et des espaces paysagés (11% chacun) suivis par les ateliers /entrepôts et les locaux divers.

2. RESULTATS DESCRIPTIFS



Plus de 90% des salariés signalent la présence de fumeurs dans leur entreprise. 147 sur 727 sont exposés directement à leur poste de travail soit 20% de la population enquêté.

- Sur les 675 personnes signalant la présence de fumeurs dans leur établissement (collaborateurs, clients ou public) :
- **34% déclare ne jamais être exposé à la fumée des autres durant leur travail (228).**
- **66% (soit 447 personnes) déclarent une exposition professionnelle passive au tabac d'importance variable.**
- les circonstances et locaux d'exposition les plus fréquemment cités sont en ordre décroissant les locaux de pause (pour 263 salariés), les zones de passage (190 personnes), les bureaux de collègues dans lesquels le salarié est amené à se rendre épisodiquement (pour 150 des 447 salariés concernés) et le propre local de travail de l'intéressé dans 147 cas ; 88 salariés sont exposés pendant les réunions et 80 dans le local de restauration d'entreprise ; de manière plus anecdotique, les autres locaux exposant au tabagisme passif sont les toilettes (n=51), les vestiaires (n = 44) et les véhicules où sont effectués des trajets professionnels (n = 44)

On peut donc distinguer 2 grandes familles de situations d'exposition :

- o 1^{ère} situation : pendant l'exécution du travail : cette circonstance d'exposition est vraisemblablement la plus pénalisante car plus longue, plus fréquente et plus difficile à éviter.
- o 2^{ème} situation : pendant les périodes « non productives » de la journée de travail (pauses, restauration, couloirs, sanitaires et vestiaires)



La majorité de l'échantillon exposé (n = 447) au TP (tabagisme passif) l'est pendant plus de 2 jours hebdomadaires (56%, soit 252 salariés) mais le temps d'exposition quotidien est court, inférieur à 30 minutes pour 60% des salariés interrogés. 32 salariés sur 447 (7%) sont très exposés à la fumée de tabac : à la fois tous les jours travaillés et pendant plus de 4h par jour. Parmi eux, 97% déclarent être gênés.

Les personnes à l'origine de la pollution sont très majoritairement les collègues (81% des cas), loin devant les clients (35%) et les supérieurs hiérarchiques (22%).

32% des salariés exposés au TP n'expriment **aucune gêne** ; 21% se déclarent par contre **très gênés** et près de la moitié (47%) **un peu gênés**.

- Les plaintes prédominantes des salariés exposés concernent essentiellement la perception d'odeurs gênantes (80%). Les symptômes attribués à l'exposition au TP par les intéressés sont par ordre décroissant l'irritation des yeux (37% des salariés concernés s'en plaignent), la toux (30%) et l'irritation de la gorge (28%).

- 31% des salariés exposés signalent que le tabagisme passif sur leur lieu de travail est générateur de situations conflictuelles dans les relations professionnelles.

Concernant la perception qu'ont l'ensemble des salariés interrogés sur l'application de la réglementation sur le TP dans les lieux de travail, 24% des salariés interrogés pensent qu'il n'existe pas de règles internes au sein de leur entreprise en matière de tabagisme ; 20% déclarent en ignorer l'existence éventuelle.

Quand ces dispositions existent et sont connues (55% des cas), elles se répartissent de façon égale entre **consignes écrites** (règlement intérieur, notes de service), **instructions orales** et **affichage** à l'entrée des bâtiments ou des bureaux. Des **zones fumeurs** existent dans les locaux d'entreprise pour 41% des salariés étudiés ; dans 2/3 des situations, il s'agit de locaux clos et dans 1/3 des cas de simples espaces délimités ; 25% des salariés signalent que les fumeurs sont invités à fumer à l'extérieur des locaux.

Quand il existe un local fumeur, il sert également dans ¾ des cas de local de pause ou de restauration commun, expliquant la fréquente exposition au tabagisme passif des non fumeurs. Si le local de pause est utilisé comme local fumeur, les non-fumeurs disposent d'un espace de pause non-fumeurs équivalent dans seulement 30% des cas (cela tombe même à 24% pour les locaux affectés à la restauration).

- Une grande majorité des personnes interrogées (80%) estiment malgré tout que les non-fumeurs sont respectés dans leur établissement.
- 1/3 des salariés trouve que la situation des non-fumeurs dans son entreprise s'est **améliorée** dans les dernières années, mais la majorité d'entre eux (45%) dit ne remarquer **aucun changement** ; 2% seulement signalent une **dégradation**.

3. ANALYSE DES DONNEES :

- L'**exposition** au TP est très significativement corrélée ($p < 10^{-8}$) au **type de local de travail** principal : elle est particulièrement importante pour les salariés travaillant dans les restaurants /bars (87%), sur chantiers intérieurs (85%) et utilisant des véhicules professionnels (itinérants) (82%).
- L'exposition est également associée ($p = 0.007$) au **secteur d'activité** : les professionnels les plus exposés au TP sont issus de la catégorie installation-entretien-réglages-réparation (89%), puis en manutention-magasiner-transport (76%). Les secteurs comparativement les moins souvent exposés sont la production-fabrication (42%) et le nettoyage-gardiennage (44%).
- Dans notre étude, la **gêne** ressentie est indépendante du sexe, du port de lentilles et du statut du salarié (employé, ouvrier, cadre ou agent de maîtrise).

- Par contre, les anciens fumeurs sont moins nombreux à signaler une gêne à l'égard du TP comparativement aux personnes n'ayant jamais fumé ($p=0.027$) témoignant vraisemblablement d'un niveau de tolérance plus élevé.
- La **gêne** ressentie est significativement corrélée au **nombre de jours d'exposition hebdomadaire** (84% de sujets gênés quand exposés 5 jours ou plus vs 57% de gênés quand l'exposition dure moins de 2 jours) ainsi qu'au **temps d'exposition quotidien** (61% de salariés sont gênés si l'exposition dure moins de 30 minutes contre 92% de sujets gênés si l'exposition quotidienne est supérieure à 4h).
- Il n'y a pas de relation entre la gêne ressentie et le travail au contact du public. L'existence de zones fumeurs ne semble pas avoir de lien avec la gêne ressentie.
- Il n'y a pas d'association significative entre gêne ressentie et type de lieu de travail principal (les moins gênés sont les salariés affectés sur chantier extérieur) ; on ne retrouve pas non plus de corrélation entre le niveau de gêne et le secteur d'activité professionnel.
- En s'intéressant plus spécifiquement aux plaintes relatives à **l'irritation oculaire**, nous ne retrouvons curieusement pas d'influence du **port de lentilles** sur la fréquence des symptômes de gêne ophtalmique attribués au TP ($p=0.93$).
- Enfin (et contrairement au sexe), **l'âge** des salariés est associé significativement aux plaintes exprimées ($p = 0.019$) : les jeunes salariés [15-29 ans] déclarent plus souvent être gênés (74% vs 66%), mais c'est parmi les salariés les plus âgés [plus de 45 ans] que le pourcentage de personnes s'estimant « très gênées » est de loin le plus important (27% vs 16%).

4 CONCLUSIONS



Les résultats de cette enquête sur le tabagisme passif en entreprise vu par les non-fumeurs (bien que le TP affecte également les fumeurs eux-mêmes) confirme qu'il s'agit d'une situation largement répandue dans les petites et moyennes entreprises ; seul un tiers des salariés y échappe entièrement tandis qu'à l'inverse 20% des sujets interrogés sont exposés directement à leur poste de travail.

L'étude met également en évidence l'extrême variabilité des situations d'exposition à la fumée de tabac, en terme de locaux, de durée, de fréquence et finalement d'intensité.

Cependant, si l'on extrapole les résultats à l'ensemble de la population active salariée (soit près de 25 millions de personnes en 2005), ce sont plus de un million de salariés français qui seraient exposés à la fumée de tabac quotidiennement plus de la moitié de leur temps de travail !

Les dispositions qui régissaient jusqu'alors le TP en milieu de travail nous apparaissent, au vu des résultats de cette enquête, à la fois complexes à mettre en œuvre, mal connues et inégalement appliquées. Ils ne remplissaient pas pleinement leur objectif de protection de la santé des non-fumeurs.

L'interdiction de fumer dans l'ensemble des lieux publics à compter du 1 février 2007 nous paraît une mesure de santé publique de nature à offrir aux salariés des PME la garantie d'un air sain sur leurs lieux de travail tout en permettant aux entreprises et aux préventeurs de concentrer leurs efforts sur les agents CMR spécifiquement liés à l'activité professionnelle.